

Dynastie

n° 71 – 17 mai 2021 – 3 €

Un régime défenseur des libertés

par Alexandre Massaux

LES MONARCHIES parlementaires, comme certains pays du Commonwealth et scandinaves, dominent les classements des libertés économiques et politiques. L'importance donnée au Parlement tout comme la non-politisation du chef de l'État offrent un cadre institutionnel propice à des décisions libérales.

La mort du prince consort Philip Mountbatten, mari de la reine Elizabeth II, a soulevé des questions quant au rôle de la monarchie dans nos sociétés modernes. Certains en France vont même jusqu'à considérer ce modèle dépassé et estiment qu'il devrait être aboli en faveur de la République. Pourtant, cette dernière est-elle nécessairement un meilleur régime ? Les indicateurs et classements évaluant le degré de liberté des pays démontrent le contraire : la monarchie parlementaire s'avère efficace en matière de protection des libertés. Sa structure institutionnelle peut l'expliquer : le pouvoir est paradoxalement moins concentré entre les mains d'une seule personne.

Les monarchies dominent en matière de libertés économiques et civiles

Le Royaume-Uni n'est pas la seule monarchie parlementaire en Occident et dans le monde industrialisé. En Europe continentale, la majorité des pays nordiques sont, encore de nos jours, des monarchies. En Scandinavie, la Norvège, la Suède et le Danemark sont dirigés par des dignitaires royaux. Tout comme au Benelux, la Belgique, les Pays-Bas et le Grand-Duché du Luxembourg. Même situation en Espagne. Plus loin, plusieurs pays du Commonwealth sont sous l'autorité de la couronne britannique : le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont comme chef d'État Elizabeth II, représentée par des gouverneurs généraux. Et le Japon a gardé son empereur.

Pays	rang		score
	Economic Freedom Index (Heritage)	Human Freedom Index (CATO)	Freedom House Index
Norvège	28	15	100/100
Suède	21	9	100/100
Danemark	10	4	97/100
Pays-Bas	16	14	98/100
Royaume-Uni	7	17	93/100
Canada	9	6	98/100
Australie	3	5	97/100
Nouvelle-Zélande	2	1	99/100
Belgique	37	25	96/100
Luxembourg	18	11	97/100
Espagne	39	29	90/100
Japon	23	11	96/100
France	64	33	90/100

© IREF

Il paraît pertinent d'analyser la performance de ces pays en matière de libertés économiques et politiques. L'index de l'Heritage Foundation de 2021 offre des informations sur les premières. Le classement du Cato Institute de 2020 et les données de la Freedom House donnent des éléments sur les libertés politiques et civiques. Le tableau ci-dessous met en évidence le rang des monarchies dans les deux premiers classements et leur score attribué par la Freedom House. La République française est utilisée comme pays de comparaison.

Plusieurs observations s'imposent. Les monarchies occupent plus de la moitié des « top 10 » des pays les plus libres et certaines se situent à la première place. En matière économique, à l'exception de l'Espagne, toutes sont classées « libres » ou « majoritairement libres ». Les pays du Commonwealth sont, en moyenne, légèrement plus performants que les monarchies continentales. Le score plus faible de l'Espagne peut en partie s'expliquer, la monarchie ayant été rétablie à l'initiative du général Franco à la fin de son règne. Elle est donc plus récente et c'est un choix politique. Enfin, La principauté du Liechtenstein est absente de ce tableau car elle ne figure pas dans les classements d'Heritage et du Cato.

Une politique menée par un Parlement plutôt que par un homme providentiel

Dans tous ces pays, le monarque a des pouvoirs très limités, voire symboliques, contrairement aux républiques présidentielles comme la France ou les États-Unis où le président détient pratiquement à lui seul le pouvoir décisionnel. Aux États-Unis, le Congrès joue un rôle de garde-fou mais en France, le Parlement apparaît de plus en plus comme une chambre d'enregistrement. La discipline de vote au sein de la majorité et en faveur de l'exécutif présidentiel ne favorise pas le débat politique au niveau législatif. Dans les monarchies, la vraie tête active de l'exécutif est le Premier ministre, qui tire sa légitimité du Parlement. Là où un président l'obtient de son élection, le premier ministre voit son sort dépendre du Parlement qui peut le révoquer. De même, il n'est pas lié à la volonté du chef de l'État. C'est l'une des raisons qui permet à ces régimes monarchiques de mieux fonctionner qu'une république.

Dès lors, quelle différence entre une république parlementaire comme l'Allemagne et une monarchie ? Le monarque possède, dans certains pays comme le Royaume-Uni, des pouvoirs utilisables

ACTUALITÉ

en temps de crise. Ainsi la reine d'Angleterre a un droit de veto qu'elle a déjà fait valoir dans le passé. Certes, les présidents républicains ont également cette capacité. Mais le fait que le monarque ne soit pas désigné directement par une procédure électorale comme en France ou indirectement comme en Allemagne, empêche une décision purement politique. Si le rôle réel du monarque est limité, son rôle symbolique est puissant. Le roi réunit le pays sur sa personne et son pouvoir moral et exceptionnellement juridique offre une limite au pouvoir des autres institutions. Telle est la force de la monarchie constitutionnelle : décentraliser la prise de décision avec le Parlement tout en assurant une stabilité de la nation en temps de crise grâce à un dirigeant qui reste au-dessus de la mêlée.

<https://fr.irefeurope.org/Publications/Articles/article/La-monarchie-parlementaire-un-regime-defenseur-des-libertes>

AFRIQUE DU SUD



© D.E.

Le nouveau roi des Zoulous, Misuzulu KaZwelithini, 47 ans, désigné le 7 mai dernier, a dû régulariser sa situation avec sa compagne Ntokozi Mayisela, 36 ans, dont il a eu deux enfants âgés de 6 et 9 ans (il a aussi deux enfants de précédentes unions dont on ne sait pas encore s'il les officialisera ou non). Le 13 mai le roi a fait payer la dot à sa belle famille, à savoir huit vaches et une somme équivalente à 2900 euros et son acte de mariage a été enregistré par le Département des Affaires Intérieures (Department of Home Affairs).

Ntokozi devrait être intronisée reine à Pinetown dans le district de Durban et participer aux prochains conseils royaux. Le nouveau roi des Zoulous, a brièvement rendu visite, en compagnie de sa femme, à son oncle le roi d'Eswatini (ancien Swaziland) Mswati III. Quant à l'investiture festive du roi, elle devra sans doute attendre un répit dans la pandémie et que soit précisée la question de la sécurité du couple royal par les autorités.

DANEMARK



© FRANNE VOIGT

Le prince Christian, 16 ans, fils aîné du prince héritier Frederik et de la princesse Mary, petit-fils de la reine Margrethe II, a reçu le sacrement de confirmation en l'église (luthérienne) du château de Fredensborg le 15 mai. Sur la photo officielle publiée à cette occasion, on le voit avec sa



© FRANNE VOIGT

grand-mère, ses parents, et ses sœurs cadettes la princesse Isabella et la princesse Josephine ainsi qu'avec son un petit frère le prince Vincent.

IRAN



La décapitation, le 4 mai, par son propre frère et deux de ses cousins, d'Ali Fazeli Monfared, un Arabe iranien du Khuzistan, âgé de 20 ans, au motif qu'il avait été exempté de service militaire en raison de son homosexualité, a provoqué une grande émotion en Occident. Le prétendant au trône Reza Pahlavi, 60 ans, a publié un communiqué avec la photo du jeune homme : « Dans une situation où les lois en Iran justifient le harcèlement et la punition de la communauté LGBT au lieu de la protéger, je demande à mes compatriotes, en particulier ceux qui me font confiance et me suivent, de défendre et de soutenir cette communauté. [...] Dans l'Iran libre de demain, la loi garantira les libertés fondamentales et la sécurité de tous les citoyens [...] Ni le sexe, l'origine ethnique, la religion, l'orientation sexuelle ou d'autres facteurs ne priveront les individus de leurs droits fondamentaux ni ne donneront la supériorité ou la préférence légale à un groupe par rapport à un autre. »

Pour redécouvrir la civilisation persane, nous vous recommandons les trois documentaires de la BBC qu'Arte met actuellement à disposition sur internet : « De la Perse à l'Iran - 3 000 ans de civilisation ». <https://www.arte.tv/fr/videos/>

Et pour avoir des nouvelles de la princesse Yasmine, 52 ans, épouse de Reza Pahlavi, suivez son compte Instagram. Elle y publie des photos de ses vacances au Costa-Rica où elle a pratiqué l'escalade en rappel... Une image de la femme qui doit réjouir les ayatollahs...



INSTAGRAM/YASMINE PAHLAVI

ALLEMAGNE

Hélène de Wurtemberg est décédée le 22 avril à l'âge de 91 ans. Elle était la sœur aînée de la duchesse de Montpensier et donc la tante de l'actuel comte de Paris. Elle avait épousé le marquis Frederico Pallavicini (photo ci-dessus), avec lequel elle a eu quatre enfants.



GRANDE-BRETAGNE

Sans doute convaincue par son fils le prince Charles, la reine d'Angleterre a demandé à tous ceux – des individus aux troupes de scouts, des villages et villes aux comtés, des écoles aux compagnies... – qui veulent s'associer au Jubilé de platine de son règne (6 février 2022), de participer à l'opération *The Queen's Green Canopy* qui consistera à ce que chacun plante un arbre entre octobre 2021 et fin 2022.

70 forêts historiques seront également mises en valeur pour cet anniversaire et 70 arbres remarquables seront particulièrement signalés.

La reine et son fils ont planté ensemble un jeune arbre dans le parc de Windsor pour montrer l'exemple. La photo (ci-dessous) a été publiée sur le site dédié <https://queensgreencanopy.org/>



© ROYAL FAMILY

ÉTATS-UNIS

La princesse Maria Galitzine, apparentée à toutes les familles royales d'Europe, est décédée le 4 mai 2020, à 31 ans à Houston (États-Unis) d'une rupture aortique. Elle était la petite-fille de Charles et Zita d'Autriche, une des six enfants du prince Piotr Galitzine et de l'archiduchesse Maria Anna de Habsbourg. Elle laisse dans le deuil un époux, Rishi Roop Singh, et un fils, Maximilian.

THAÏLANDE



WIKIPEDIA

Le roi Rama X, 68 ans, aurait contracté une forme grave de covid-19. Selon le compte Twitter du journaliste Andrew MacGregor Marshall, le roi aurait été transféré du Bangkok Hospital à un service de soins intensifs à l'hôpital Siriraj le plus grand et le plus ancien hôpital de la capitale, fondé en 1888 par le roi Rama V à l'occasion d'une épidémie de choléra.

TONGA

Le roi Tupou VI et tous ses proches ont reçu une première dose de vaccins AstraZeneca à l'hôpital Vaiola de la capitale, Nuku'alofa, le 15 mai, dans le cadre du programme de l'Onu Covax.

Les archipels de 170 îles et 100 000 habitants, coupés du monde pendant un an – la reine Nanasipau'u qui était partie en Nouvelle Zélande visiter sa fille, avait dû y rester pendant toute cette période – n'ont semble-t-il connu aucun cas de covid-19 jusqu'à présent.

UGANDA

Le roi du Toro, Rukidi IV, 29 ans, s'est rendu au Texas pour le remariage de sa sœur Ruth Komuntale, 31 ans, le 15 mai, avec un certain Philip Anthony.

PAYS BAS



Pour les 50 ans de la reine Maxima, le 17 mai, le roi Willem-Alexander a publié sur le site de la famille royale <https://www.koninklijkhuis.nl/> trois clichés qu'il a pris lui-même de sa femme dans le jardin du palais Huis ten Bosch à La Haye.

NORVÈGE



Comme tous les ans, la famille royale s'est fait filmer au balcon principal du palais Slottet d'Oslo le 17 mai pour la fête nationale, mais il n'y avait pas foule sur l'esplanade, pour raisons sanitaires...

Lettre de Dynastie... encore une

Bientôt un nouveau *Dynastie*, d'une conception entièrement nouvelle, verra le jour. Sur notre lancée, nous avons de quoi faire une toute dernière lettre de *Dynastie* sur l'ancien modèle. Nous ne voulions pas vous priver de ce n° 71. Merci à ceux qui, malheureusement beaucoup trop rares, nous ont soutenus. Nous serions heureux si ceux qui veulent connaître la suite nous transmettaient leurs coordonnées pour être tenus informés de ce qui se prépare, sans engagement bien sûr.

frederic.aimard@gmail.com

Dynastie

édité par SPFC-ACIP SA

Siret Nanterre 41838214900015

60, rue de Fontenay 92350 Le Plessis Robinson

ISSN 2679-4926 - imprimé par nos soins

Au sommaire de ce numéro :

p. 1 : Un régime défenseur des libertés.

p. 2 - 3 : Actualités.

p. 4 : Patrimoine.

BRETAGNE



Le château de Trécesson, certainement l'un des plus beaux de Bretagne et même à mon avis le plus beau – où j'ai eu le privilège d'être reçu par Yolande de Prunelé, en 1974, alors que je faisais mon service militaire à Coëtquidan – est à vendre. Le prix proposé est de seulement 1 875 000 euros. C'est à pleurer. Une pensée amicale et émue pour Yolande, émotion que je partage avec bien des camarades qui ont connu les camps royalistes et la maison des Aubiers tout à côté. Le droit français – et d'abord celui sur les héritages et l'impôt sur la fortune immobilière –, ne permet plus, sauf accidents heureux, la transmission de tels biens dans les familles qui y sont pourtant associées de toute éternité. Les partageux « républicains » s'en réjouissent, les amis du patrimoine et de l'Histoire ne peuvent que s'en désoler et c'est tout le pays qui y perd son âme. On se dit que, décidément, les Anglais sont moins bêtes que nous. C'est pourquoi, entre autres, ils ont encore une monarchie...

On n'est pas loin du sujet suivant, à savoir les démêlés de l'actuel comte de Paris avec la fondation Saint-Louis que son grand-père avait créée pour que, aux générations suivantes, tout ne soit pas disséminé mais qu'il reste quelque chose de visible de l'ancienne splendeur de la famille d'Orléans.

Le Prince Jean rue dans les brancards. On lira son dernier communiqué en colonne suivante. Mais il a peu de chances d'aboutir par les voies juridiques et les médias lui sont peu favorables, ne serait-ce que par ignorance. Il faudrait un réveil de conscience du conseil d'administration de la fondation Saint-Louis, qui semble au contraire prendre un malin plaisir à laisser pourrir la situation si ce n'est à l'envenimer, comme on a pu le comprendre, que ce soit à Dreux mais aussi à Amboise ou à Bourbon l'Archambault. **F.A.**

https://actu.fr/bretagne/campeneac_56032/morbihan-qui-veut-s-acheter-un-chateau-pres-de-ploermel_41525754.html

FONDATION SAINT-LOUIS



COMMUNIQUE

Domaine Royal, le 13 mai 2021

En 1973, Henri VI comte de Paris crée la Fondation Saint-Louis, dans la continuité de l'action du roi Louis-Philippe et de ses enfants, pour conserver et mettre en valeur les biens de la Famille de France. Ce patrimoine regroupe les sites exceptionnels de la Chapelle Royale de Dreux, du Château d'Amboise et de la Forteresse de Bourbon-l'Archambault.

Son objectif, assumé du vivant du fondateur, était de garder l'unité de ce patrimoine royal, de permettre au chef de la Maison de France de jouer son rôle et à notre famille de maintenir la relation avec l'État, garant du patrimoine national. La Fondation Saint-Louis a dévié de sa finalité; elle ne remplit pas son objet social ni ses obligations. Alors même que de nombreux propriétaires amoureux de nos monuments historiques se battent chaque jour pour les développer, comment des sites de premier plan auxquels tous les moyens nécessaires ont été donnés ne sont pas devenus au fil des ans des fers de lance de notre patrimoine? La Fondation Saint-Louis doit rendre compte de sa gestion.

Chef de la Maison de France garant de la continuité familiale et de l'intégrité de cette œuvre, l'action que je mène aujourd'hui contre la Fondation Saint-Louis et ses dirigeants, a pour seul but de revaloriser ce patrimoine:

- en développant le musée consacré à l'Histoire de France et à l'Histoire de la Dynastie Capétienne voulu par mon grand-père, pour perpétuer l'œuvre des quarante rois qui en mille ans ont fait la France,*
- en élargissant à l'ensemble des sites l'action « La Nation en partage » initiée à Dreux avec les représentants de l'État, pour permettre à un large public de découvrir notre histoire commune,*
- en y associant plus étroitement les acteurs locaux, pour ancrer profondément les différents sites dans le développement de nos territoires. Une façon pour cet héritage familial auquel je suis attaché de reprendre vie, et ce pour les nombreuses années à venir.*

CHAMBORD

Jean d'Haussonville, actuel directeur du domaine national de Chambord et beau-frère du chef de la Maison royale de France, vous offre une « visite privée » du château de Chambord. <https://www.youtube.com/watch?v=WQfLnoGZ75g&t=3s>

Cette vidéo vous invite à parcourir le château dans ces lieux les plus incontournables et emblématiques, de son escalier à double révolution aux combles, en passant par le logis de François Ier ou les salles voûtées du donjon. Une visite exceptionnelle de l'une des plus stupéfiantes constructions de la Renaissance, magnifiée par la quiétude du confinement et les lumières du printemps.

le-courrier-royal.com

